

Paris, le 03/03/2021

N°2021-0102368 DGM/CIV

Mis en forme : Police : (Par défaut)
Arial, 12 pt

A/S : ENVOI ET ACCUEIL DES VOLONTAIRES – 10^E NOTE D'INFORMATION

Dans un contexte où la situation sanitaire des pays demeure imprévisible, des critères ont été définis afin d'accompagner la reprise des déploiements des volontaires à l'étranger par pays de destination, en prenant en compte les impératifs de sécurité sanitaire. La reprise des déploiements des volontaires (en particulier des volontaires de solidarité internationale (VSI) et des volontaires de service civique (VSC)) se fait sur la base de listes de pays fermés et ouverts aux envois, avec ou sans conditions de validation des missions.

Ces listes sont définies par le Centre de crise et de soutien (CDCS), la DGM/CIV et les ambassades. Elles seront mises à jour tous les quinze jours pour les pays ouverts, et dès que nécessaire pour les pays fermés.

Dans le cadre du régime des motifs impérieux s'appliquant aux sorties du territoire français: la mission de volontariat en envoi est considérée comme un motif impérieux. Elle est assimilée à un motif professionnel impérieux (mission indispensable à la poursuite d'une activité économique).

En revanche, tant que ce régime est maintenu, il ne pourra pas y avoir -à ce stade- de retour en France pendant la période de la mission, hors motif impérieux (familial ou de santé par exemple).

Les volontaires devront se munir de l'attestation correspondant à leur situation (attestations différentes en fonction de chaque situation) : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

1. Envoi de volontaires dans les Etats membres de l'Union européenne

- Au regard de l'environnement médical local, il est recommandé de surseoir au déploiement de volontaires dans les régions qui seraient reconnues comme les plus exposées par le centre européen de contrôle et de prévention des maladies.
 - Au 25/02/2021, cela concerne des régions en rouge des pays de la carte jointe.
- Pour les autres régions des Etats membres de l'Union européenne non indiquées sur la carte, elles sont considérées comme ouvertes.
 - Toutefois, le déploiement de volontaires n'est possible que si les volontaires disposent :
 - d'une assurance médicale couvrant le risque Covid, notamment les frais d'une éventuelle hospitalisation, et le retour anticipé si la situation sanitaire venait à se détériorer dans le pays ;
 - d'un certificat médical assurant que le volontaire ne présente pas de vulnérabilité particulière à la Covid.

2. Envoi de volontaires hors Union Européenne

a/ Pays fermés aux envois :

Des critères ont été définis afin de déterminer une liste de pays fermés où la situation épidémique demeure inquiétante et pour lesquels la consigne de report des déploiements de volontaires est maintenue jusqu'à nouvel ordre. Cette liste est établie selon trois critères :

- > Critère 1 : Situation de l'épidémie (taux d'incidence >100 selon les chiffres du centre européen de prévention et de contrôle des maladies) ;
- > Critère 2 : Conditions d'entrée et de séjour dans le pays ;
- > Critère 3 : Environnement médical local (structures hospitalières et couverture médicale) ;

Cette liste comprend (les pays ajoutés sont soulignés) :

- Sur la base du critère 1 : Afrique du Sud, Albanie, Argentine, Bahreïn, la Barbade, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Cap Vert, Canada, Chili, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis, Gabon, Géorgie, Iran, Israël/Territoires palestiniens, Jamaïque, Jordanie, Kosovo, Koweït, Liban, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Moldavie, Monténégro, Namibie, Panama, Paraguay, Pérou, Porto Rico, Qatar, République Dominicaine, Russie, Royaume-Uni, Serbie, Seychelles, Suriname, Turquie, Ukraine, Uruguay.
- sur la base du critère 2 : Nouvelle-Zélande, Indonésie, Vanuatu.
- sur la base du critère 3 : Bolivie, Honduras.

Il convient d'y ajouter également la Chine, le Timor-Oriental, et le Sri Lanka. A noter, pour information, que les envois sont désormais interdits en Allemagne pour raisons sécuritaires (liées au coup d'Etat). Les déploiements à titre dérogatoire dans ces pays ne peuvent être envisagés.

L'Arménie, l'Azerbaïdjan, Belize, le Kenya, la Libye, le Maroc, le Mexique, les Philippines et la Tunisie ne figurent plus dans la liste des pays fermés.

A ce stade, seuls le Kenya, le Maroc, le Mexique et les Philippines sont néanmoins ouverts. Des échanges sont en cours pour valider les ouvertures dans les autres pays mentionnés ci-dessus.

b/ Pays ouverts aux envois :

Dans un dialogue constant avec les ambassades, la DGM/CIV a déterminé une liste de pays ouverts pour la reprise des envois. Certaines ambassades ont estimé que cette reprise ne pouvait se faire sans une validation des missions avant le départ, concernant la situation sanitaire dans les différents territoires du pays concernés.

Attention, la qualification d'un pays comme « ouvert » ou « ouvert avec validation » ne se substitue pas aux consignes sécuritaires des ambassades et du CDCS ; il est donc demandé aux associations d'entrer en contact avec les ambassades concernées avant les départs de volontaires à ce sujet. Il est par ailleurs rappelé que les volontaires doivent s'enregistrer auprès du consulat.

Pour les pays ouverts, le déploiement de volontaires est à nouveau possible sous réserve impérative que les volontaires disposent d'une assurance médicale couvrant le risque Covid, notamment les frais d'une éventuelle hospitalisation, et le retour anticipé (si la situation sanitaire venait à se détériorer dans le pays), ainsi qu'un certificat médical assurant que le volontaire ne présente pas de vulnérabilité particulière à la Covid.

Pour les pays « ouverts avec validation » (nécessitant une demande de validation en amont), les demandes devront être adressées aux organisations en charge de la gestion du dispositif de volontariat concerné (Fonjep, Agence du service civique, Agence Erasmus + France Jeunesse et Sports,...).

De même, certains pays ont maintenu des conditions d'entrée restrictives, ou certains flux aériens n'ont pas repris sur la base d'un trafic normal. Le MEAE recommande aux associations d'envoyer une vigilance et une bonne anticipation des difficultés que pourraient rencontrer les volontaires pour accéder à leur terrain de mission.

Dans le cadre d'un confinement, les déplacements de volontaires sont considérés comme des déplacements professionnels, et donc admis dans les exceptions de déplacement hors Europe. Il est recommandé aux associations de fournir une attestation de déplacement « employeur » aux volontaires, ainsi qu'un document attestant de leur mission, pour se rendre à l'aéroport. Par ailleurs, le volontaire doit avoir effectué un test dont le résultat est négatif, dans les 72h précédant son départ.

Les pays passés sur la liste des pays fermés ont été retirés du tableau ci-dessous.

Pays	Statut	Commentaires
Algérie	Ouvert	<p>Le déploiement de VSI à Luanda et en province est favorable sous réserve des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • obtenir les autorisations nécessaires d'entrées et de séjour en Angola et de sortie du cordon sanitaire de Luanda ; • respect des règles de quarantaine et de tests à l'arrivée en Angola ; • privilégier les actions humanitaires qui évitent les contacts physiques avec la population (les informations transmises par l'OMS à ce poste font état d'un niveau élevé de contamination des personnels de santé, dont 19 sont décédés parmi les 348 officiellement enregistrés en Angola) ; • disposer d'une couverture médicale adaptée ; • maintenir un contact régulier avec l'ambassade pour évaluer la situation.
Australie	Ouvert	
Bangladesh	Ouvert	
Bénin	Ouvert avec validation (Vigilance : le zonage sécuritaire a changé)	<p>6 mois minimum de présence terrain et chaque organisation d'envoi ou d'accueil doit contacter France Volontaires Bénin pour présenter le protocole sanitaire (formation, mesures prises avec le partenaire) en amont et prévenir de l'arrivée des volontaires.</p>
Burkina-Faso	Ouvert (Seulement à Ougadougou et Bobo Dioulasso)	
Burundi	Ouvert avec validation	<p>Le contexte sanitaire reste très incertain ce qui justifie la nécessité de valider les missions en amont.</p>
Cambodge	Ouvert	<p>Conditions d'entrée très strictes : toutes les informations sont disponibles sur le site de l'ambassade de France à Phnom Penh.</p>

Cameroun	Ouvert	Les autorités camerounaises échangent sur des éventuelles évolutions liées aux visas, qui pourraient compliquer l'entrée des volontaires sur le territoire. Les associations sont invitées à signaler les missions à l'ambassade en amont
Comores	Ouvert	
Congo-Brazzaville	Ouvert	
Corée du Sud	Ouvert	
Côte d'Ivoire	Ouvert seulement à Abidjan	Les associations devront signaler les missions en amont à l'ambassade.
Djibouti	Ouvert	
Egypte	Ouvert	
Equateur	Ouvert	
Ethiopie	Ouvert avec validation	
Fidji	Ouvert	
Ghana	Ouvert	
Guatémala	Ouvert	
Guinée Bissao	Ouvert	Les volontaires doivent être informés qu'il n'existe aucune structure de santé / soins aux normes européennes, ni service d'urgence : se reporter au site des Consells aux voyageurs.
Guinée Conakry	Ouvert	
Hong Kong	Ouvert	
Ile Salomon	Ouvert	
Inde	Ouvert	Les organisations d'envoi doivent veiller : <ul style="list-style-type: none"> à inciter les volontaires à s'inscrire sur les registres consulaires de français à l'étranger dès leur arrivée auprès des consulats pertinents ; à être précis et rigoureux sur les lieux de résidence de volontaires dans les listes transmises.

Kenya	Ouvert	
Laos	Ouvert avec validation	
Libéria	Ouvert	
Madagascar	Ouvert	
Malawi	Ouvert	Le trafic aérien reste très perturbé Le suivi du Malawi a été transféré à l'ambassade à Pretoria, depuis le 03/10/2020
Mali	Ouvert	Les missions sont toujours circonscrites à Bamako et soumises à validation de l'ambassade, sur la base d'un protocole de sécurité
Maroc	Ouvert avec validation	Les associations devront présenter une garantie d'accompagnement du volontaire, par la structure d'accueil marocaine, pour l'obtention d'un titre de séjour
Maurice	Reprise partielle pour les volontaires devant terminer leur mission	En raison des négociations en cours pour débloquer la possibilité d'obtention de visas pour les volontaires Français, seules les missions interrompues pourront reprendre pour l'instant.
Mauritanie	Ouvert	
Mexique	Ouvert avec validation	Le zonage des régions ouvertes ou fermées, selon les recommandations des autorités mexicaines, est mis à jour régulièrement sur le site de l'ambassade de France
Mongolie	Ouvert	Conditions d'accès très complexes : les frontières de la Mongolie restent actuellement fermées, la seule voie d'accès depuis la France consiste à emprunter l'un des vols charters périodiquement organisés sous la responsabilité exclusive des autorités mongoles, de préférence au départ de Francfort/Main (aucun vol depuis la France). L'accès à ces vols se fait via une demande adressée à l'ambassade de Mongolie en France. Plusieurs milliers de ressortissants (jeu mongoles) en Europe sont en attente d'une place sur ces vols, parfois depuis plusieurs mois. A l'arrivée des vols, les voyageurs doivent se soumettre à une quarantaine obligatoire dont la durée est fixée

Tableau mis en forme

Mis en forme : Couleur de police : Orange

Tableau mis en forme

Mis en forme : Couleur de police : Orange

Mozambique	Ouvert	actuellement à trois semaines. Elle s'effectue en pension complète dans des hôtels désignés, à la charge des personnes concernées ou de leur employeur.
Népal	Ouvert	
Niger	Ouvert	Mission circonscrites à Niamey, sur la base d'une validation de l'ambassade des protocoles de sécurité
Nigeria	Ouvert	Les associations doivent rester vigilantes concernant le zonage sécuritaire.
Ouganda	Ouvert	
Philippines	Ouvert	
RDC	Ouvert	Il est important de prévenir les volontaires que la situation sanitaire n'est pas stabilisée et reste très évolutive, avec des limitations de déplacements à prévoir.
Rodrigues	Ouvert	
Rwanda	Ouvert	
Saint-Vincent Saint-Kitts et Nevis	Ouvert	
Sao Tome	Ouvert	
Sénégal	Ouvert	
Sierra-Leone	Ouvert	
Taiwan	Ouvert	
Tanzanie	Ouvert	
Tchad	Ouvert	
Thaïlande	Ouvert	Conditions d'entrées très complexes : la fiche Conseille aux voyageurs a été mise à jour.
Togo	Ouvert	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvert pour toutes les zones jaunes - Les associations devront impérativement informer en amont le poste pour toute mission en zone jaune à proximité de la zone orange/rouge, ainsi que dans la région des Savanes

Tonga	Ouvert	Une validation des missions en amont est nécessaire
Trinité et Tobago	Ouvert avec validation	
Vanuatu	Ouvert	L'accès aux visas pour les volontaires est très complexe Conditions d'entrée très complexes - Les vols en direction du Vietnam sont limités et plus coûteux, ce qui impose une charge financière importante pour les volontaires ou, dans le cas des VSI, pour leur structure d'accueil ; - Les délais de délivrance ou de renouvellement des visas sont rallongés et la fermeture des frontières rend impossible le recours au "visa-run" (sortie du territoire tous les trois mois pour renouveler le visa dans un pays voisin) ; - Les procédures d'entrée pour les étrangers se sont complexifiées et nécessitent de nombreuses démarches
Vietnam	Ouvert	- Le coût de la quarantaine obligatoire sur place doit être pris en charge par la structure d'accueil, alors que la plupart d'entre elles ont une situation financière précaire et ne sont pas en mesure de supporter ces dépenses.
Zambie	Ouvert avec validation	
Zimbabwe	Ouvert	Les associations devront signaler en amont leurs missions à l'ambassade

Tableau mis en forme

c/ Pays n'étant ni dans la liste des pays « fermés », ni dans la liste des pays « ouverts »

Pour les pays n'étant dans aucune de ces 2 listes, l'envoi est suspendu. Des échanges ont actuellement lieu avec les ambassades de France situées dans les pays concernés.

Il est demandé de suspendre les envois concernant les pays étant passés du statut « ouvert » à « fermé ». Il n'est toutefois, à ce stade, pas préconisé de faire revenir en France les volontaires déjà arrivés dans le pays d'accueil, même si ce dernier est passé en statut « fermé ».

3/ Accueil de volontaires en France

Trois réglementations différentes se cumulent :

- Le régime de circulation : il définit les motifs dérogatoires de déplacement permettant d'accéder au territoire dans le contexte de la fermeture actuelle des frontières. Ces motifs dérogatoires sont aujourd'hui strictement limités aux seuls motifs impérieux, et 2 cas de figure se distinguent :
1/ pour les ressortissants français ou d'un pays de l'espace européen : la mission de volontariat peut être considérée comme un « motif professionnel impérieux ne pouvant être différé »
2/ pour les ressortissants de pays tiers : la liste des motifs impérieux est plus restrictive. Les missions de volontariat n'en font pas partie.
- Les mesures de contrôle sanitaire : tests préalables et/ou à l'arrivée, absence de symptômes, absence de statut de cas contact, période d'isolement de sept jours (septaine), etc. Ces mesures sont différentes en fonction du pays d'origine du voyageur. Ces mesures sont actualisées et détaillées sur le site Internet du ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>
- Les règles habituelles régissant le droit au séjour : tous les voyageurs étrangers doivent présenter à la frontière un passeport en cours de validité accompagné des documents requis selon leur projet de séjour. Concernant ces documents, 2 cas de figure se distinguent :

1. Espace européen

Concernant les États Schengen (liste détaillée des États concernés : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/e-library/docs/schengen_brochure/schengen_brochure_dr3111126_fr.pdf) ainsi que Chypre, Croatie, Bulgarie, Roumanie, et Irlande : les ressortissants de ces pays ne sont pas soumis à visa. L'ensemble des catégories de voyageurs en provenance des pays de l'espace européen sont autorisés à entrer sur le territoire métropolitain.

2. Reste du monde.

La délivrance des visas aux volontaires par les consulats est possible, elle continue à se réaliser en fonction des capacités de chaque consulat, au regard des conditions sanitaires locales.

Pour toute question, les associations pourront contacter les équipes de la DGM-CIV :
Claire Chane-Ching : claire.chane-ching@diplomatie.gouv.fr et Mehdi Achour : mehdi.achour@diplomatie.gouv.fr.

ANNE-CHARLOTTE DOMMARTIN

